

# GISTI

Groupe d'information et de soutien des immigrés

3, villa Marcès - 75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 /83

Fax. 01 43 14 60 69

e-mail : formations@gisti.org

N° d'agrément formation professionnelle : 117 5120 42 475

## Journée de formation à destination des avocats

**Samedi 26 janvier 2008**

**de 9h30 à 17h30**

### **« L'obligation de quitter le territoire français : dix mois d'application de la loi Sarkozy II »**

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un nouveau régime relatif aux mesures d'éloignement des étrangers a été mis en place par la loi du 24 juillet 2006. On peut d'ores et déjà faire un premier bilan de la mise en oeuvre, tant législative que jurisprudentielle de ce dispositif.*

*C'est ce que des juristes et avocats du Gisti proposent de faire lors de cette journée de formation.*

#### Programme :

- La procédure : Les délais - L'aide juridictionnelle - Forme de la requête - Le tri - La mise en état - La procédure d'urgence
- Les moyens : Moyens « classiques » des recours contre les OQTF - Nouveaux moyens et questions nouvelles liées à l'instauration de l'OQTF
- Appel et voie d'exécution
- Synthèse

Coût de la session : 120 euros TTC (payables à l'inscription)

Lieu de la formation : EFB - 63 rue de Charenton - 75012 Paris

*N.B. Les heures de formation de cette journée (7 h) pourront être validées au titre de la formation continue.*

Fiche d'inscription à la formation du 26 janvier 2008

-----

« L'obligation de quitter le territoire français :  
dix mois d'application de la loi Sarkozy II »

Nom ..... Prénom .....

Adresse et tél. ....

.....

e-mail (pour envoi confirmation d'inscription) .....

Barreau de .....

Je m'inscris à la formation du 26 janvier 2008 sur « **L'obligation de quitter le territoire français** »

Ci-joint un chèque de 120 € à l'ordre du Gisti.